



CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Entre

**LA DIRECTION DE L'URBANISME DE L'ARCHITECTURE ET DE LA
CONSTRUCTION DE CONSTANTINE (DUAC)**

Et

L'UNIVERSITE DE CONSTANTINE 3(UC3)

du 06 / 01 / 2014



Entre les soussignées :

La direction de l'urbanisme et de la construction de Constantine, sise 07, rue Raymonde PESCHARD, Coudiat, Constantine, représentée par son directeur, Monsieur ; KADI Djamel, ayant tous pouvoirs à l'effet de la présente convention;

Ci- après désignée par l'expression « D.U.C Constantine»

D'une part,

Et

L'Université de Constantine 3, sise BP 72B, Ali MENDJELI, Constantine, représentée par son Recteur, Pr BOUKERZAZA Hosni, ayant tous pouvoirs à l'effet de la présente convention;

Ci- après désignée par l'expression « U.C.3»

D'autre part,

Ci-après désignés conjointement « parties »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :



ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les conditions et modalités de partenariat entre la direction de l'urbanisme et de la construction de Constantine « D.U.C » et l'Université de Constantine 3.

ARTICLE 2 : LES OBJECTIFS

Selon les disponibilités de chaque partie, les axes du partenariat peuvent s'inscrire notamment dans les activités suivantes:

- Faciliter et intensifier les échanges entre les deux parties ;
- Favoriser la collaboration dans le cadre du projet de « CONSTANTINE, capitale de la culture arabe -2015 » ; dans les axes suivants :
 - ✓ **Etude et aménagement d'espaces (places, placettes) et aménagement pour piétons (Wilaya de Constantine)**
 - ✓ **Etude et plantation au centre-ville et espaces verts (y compris les forêts périurbaines) (Wilaya de Constantine)**
 - ✓ **Etude et réhabilitation du centre urbain de Constantine (aménagement de l'espace piéton, escaliers) et acquisition d'équipements (escaliers mécaniques pour piétons)**
 - ✓ **Etude et réhabilitation du parc immobilier (434 bâtiments à travers les accès et axes protocolaires de la ville de Constantine)**
 - ✓ **Etude du plan stratégique pour la revitalisation et la mobilité durable du centre-ville de Constantine**
 - Conjuguer les potentialités matérielles et humaines respectives, dans les domaines de la formation, la recherche, et le perfectionnement ;
 - Faciliter l'échange de documentations et d'informations.

Ce partenariat est ouvert à toute autre action de valorisation, de diffusion et de promotion, dans les limites des compétences de l'Université de Constantine 3 et de la D.U.C Constantine.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

L'Université de Constantine 3 s'engage à:

- Collaborer à des études nécessitant une approche de type universitaire
- Participer à des études conjointes de projets dans le cadre de partenariat
- Autoriser l'accès au fond documentaire de l'université de Constantine 3, aux cadres de la D.U.C Constantine
- Inviter la D.U.C Constantine à prendre part aux journées d'informations et manifestations scientifiques que l'Université de Constantine 3 organise
- Les spécialistes en matière de conduite, gestion et management et contrôle de

projets appartenant à la D.U.C peuvent être associés à l'ensemble des enseignements relatifs à la spécialité, selon la législation en vigueur ;

La D.U.C Constantine s'engage à :

- Donner son point de vue dans l'élaboration et la mise à jour des programmes d'enseignement ;
- Participer aux jurys de soutenance ;
- Participer à l'animation de conférences et séminaires à l'attention des étudiants ;
- Faciliter autant que possible l'accueil des stagiaires soit dans le cadre des mémoires de fin d'études soit dans le cadre de projets tuteurés ;
- Permettre aux enseignants et chercheurs de l'Université de Constantine 3 la consultation de toute documentation scientifique disponible en rapport avec l'objet de la convention,

ARTICLE 4: DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de trois années fermes à compter de la date d'entrée en vigueur.

A l'issue de cette période contractuelle, les deux parties se réuniront pour en évaluer la présente convention et convenir éventuellement de conclure un nouvel accord de partenariat pour une nouvelle durée.

ARTICLE 5: ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention établie en deux exemplaires en français entrera en vigueur et produira tous ses effets, à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Constantine le :

Pour la D.U.C Constantine

Pour l'Université de Constantine 3

Directeur
KADI Djamel

Recteur de l'université
BOUKERZAZA Hosni

مديرية التعمير والبناء
الجامعة الجزائرية للدراسات والبحوث
مدير التعمير والهندسة المعمارية والبناء بالنيابة
لولاية قسنطينة
ولاية قسنطينة



مدير الجامعة
الأستاذ: حسني بوشكرزازة



projets appartenant à la D.U.C peuvent être associés à l'ensemble des enseignements relatifs à la spécialité, selon la législation en vigueur ;

La D.U.C Constantine s'engage à :

- Donner son point de vue dans l'élaboration et la mise à jour des programmes d'enseignement ;
- Participer aux jurys de soutenance ;
- Participer à l'animation de conférences et séminaires à l'attention des étudiants ;
- Faciliter autant que possible l'accueil des stagiaires soit dans le cadre des mémoires de fin d'études soit dans le cadre de projets tuteurs ;
- Permettre aux enseignants et chercheurs de l'Université de Constantine 3 la consultation de toute documentation scientifique disponible en rapport avec l'objet de la convention,

ARTICLE 4: DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de trois années fermes à compter de la date d'entrée en vigueur.

A l'issue de cette période contractuelle, les deux parties se réuniront pour en évaluer la présente convention et convenir éventuellement de conclure un nouvel accord de partenariat pour une nouvelle durée.

ARTICLE 5: ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention établie en deux exemplaires en français entrera en vigueur et produira tous ses effets, à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Constantine le :

Pour la D.U.C Constantine

Pour l'Université de Constantine 3

Directeur
KADI Djamel

Recteur de l'université
BOUKERZAZA Hosni

